

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 9
- ayant pris part au vote : 11
- procurations : 2

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION

6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

L'an deux mille vingt et un et le 24 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 17 juin, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**Étaient présents :** MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

**Étaient absents ayant donné procuration :** M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. HERVE LAMACHERE, (POUVOIR DONNE A M. ANDRE DA PONTE).

**Était absent excusé :** M. MARC PÉRÉ, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME RENEE HUMEAU, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. DENIS MOLET.

☎ 05.62.79.86.16

### DÉLIBÉRATION n° 2021/18

#### Objet : Création d'un Pass'été

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de L'Union a choisi de favoriser l'accès des 6-11 ans au sport, à la culture et aux loisirs. Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de L'Union a créé le dispositif « Pass Enfant » par délibération D2018-017 en date du 12 avril 2018.

Ce dispositif visait à favoriser l'accès de tous les enfants aux activités physiques, culturelles et de loisirs en aidant les familles Unionaises, dont le quotient familial est inférieur à 600, à inscrire leurs enfants âgés de 6 à 11 ans à ces activités. Le montant de l'aide accordée s'élevait à 50€/an/enfant.

En 2019, les critères d'attribution ont été modifiés par délibération D2019-017 approuvant la signature d'un avenant à la convention et attribuant l'aide aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 et portant le montant de l'aide attribuée à 75€/an/enfant.

Dans le cadre de sa politique sociale en faveur des jeunes Unionais, la Commune de l'Union, par l'intermédiaire de son CCAS, souhaite aujourd'hui favoriser l'accessibilité aux séjours et stages multi-activités organisés durant l'été. Ce pass pourra également être utilisé pour l'apprentissage à la natation proposé durant l'été au sein de la piscine de L'Union. Par cette action, le CCAS désire promouvoir la pratique d'activités diverses et leur découverte, donner accès aux enfants des familles les plus fragiles à des

séjours vacances et prévenir les risques de noyade chez les enfants en s'inscrivant dans une politique du « savoir nager ».

Ce Pass'été est destiné aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800, pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Il est valable uniquement sur la période des vacances scolaires d'été. Le montant de l'aide attribué s'élève à 50€/an/enfant. Environ 240 enfants sont concernés par le dispositif en 2021 pour un montant estimé à 12 000 €.

Une convention sera signée avec chacun des partenaires et le CCAS, qui reprendra toutes les modalités pratiques d'application de ce dispositif.

Dans le cadre du lancement de ce projet, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration,

- D'approuver le dispositif « PASS'ETE » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer les conventions avec les partenaires concernées,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux partenaires sur présentation des pièces justificatives.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2021 du CCAS.

### Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

### Décident :

A l'unanimité,

- D'approuver le dispositif « PASS'ETE » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer les conventions avec les partenaires concernés,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux partenaires sur présentation des pièces justificatives.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2021 du CCAS.

**Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente  
Isabelle GODEAS**

- Transmis le **25 JUN 2021**  
- Affiché le **25 JUN 2021**

